

La commission loisirs subventionne vos moments de détente

25 € subventionnés
sur votre facture



- **Massage**
- **Concerts, spectacles en live**
- **Cours à distance (sport, détente) - séances occasionnelles – pas de remboursement sur les factures annuelles**

Présenter votre facture acquittée à votre nom au CSE (dépôt au CSE ou par mail). Vous avez le choix du prestataire. Factures prises en compte jusqu'au 30/04/21. Plafond 25 € par salarié. La commission se laisse le droit de stopper la subvention si le budget est dépassé.

>> Partenaires CSE <https://www.ce-illkirch.fr/wordpress/offres-commerciales-2/beaute/>

Rébecca Metzger Neudorf : 10% de réduction <https://www.lebienetrestrasbourg.com/>

Ony Martz Reichstett 15% de réduction <https://ony-martz.life/>

Institut Cèdres Illkirch 20 % de réduction <https://beautedescedres.thalgo.com/>

Nathalie Ehlig Yoga <https://www.ce-illkirch.fr/wordpress/stage-yoga-samedi-2104/>

Pas intéressé ! vous pouvez toujours faire un coloriage :

